

**APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE**



**MASTER PROCÉDURES  
ET FISCALITÉ APPLIQUÉES**

**PARCOURS EN PRÉSENTIEL  
OU EN DISTANCIEL**

**FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET  
ADMINISTRATION DE METZ**



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



FACULTÉ DE DROIT,  
ÉCONOMIE ET  
ADMINISTRATION  
DE METZ



MASTER 2  
PROCÉDURE ET FISCALITÉ APPLIQUÉES  
METZ



## 2 PARCOURS : Un parcours en formation initiale & un parcours en alternance

# PRÉSENTATION

**A**vec plus de 3.000 étudiants sur le site principal de Metz et le site déconcentré de Sarreguemines, la Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz connaît une constante progression de ses effectifs grâce à une équipe composée d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, impliquée dans le domaine pédagogique et reconnue dans le domaine de la recherche, et à des services administratifs composés d'une vingtaine d'agents.

Située au cœur du Pays des trois frontières, point de rencontre de la France, du Luxembourg et de l'Allemagne, la Faculté de droit, économie et administration de Metz propose des spécialités de Master innovantes et adaptées à ce contexte frontalier.

Le Master 2 Procédures et fiscalité appliquées dispense une formation approfondie et hautement professionnalisantes dans le domaine de la fiscalité. Cette formation prolonge les enseignements en droit fiscal du Master 1. Le Master met également en avant la logique d'insertion professionnelle par l'alternance.

### LE MASTER COMPREND DEUX PARCOURS :

- un parcours **en formation initiale** en présentiel à Metz
- un parcours **en alternance** (ouvert à l'apprentissage et formation continue) intégralement **en distanciel**, que nous présentons ici.

# UN MASTER EN ALTERNANCE

Le master est ouvert aux personnels en formation continue ainsi qu'aux étudiants en formation initiale. Pour ces derniers, l'apprentissage en alternance est un système qui offre de nombreux avantages.

L'alternance est un mode de formation qui associe une phase théorique avec des cours à l'université, et une phase pratique au sein d'une entreprise (dans le cas de notre master, au sein d'une entreprise, d'un cabinet de conseil, d'un cabinet d'avocats, d'une banque, d'un cabinet d'expert-comptable, d'un service de la DDFIP). Elle permet de mettre directement en application sur le terrain ce qui est appris en cours.

Un étudiant qui choisit l'alternance signe un contrat d'apprentissage. Il a donc le statut de jeune travailleur, sous la responsabilité de son maître d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier d'une durée de 6 mois à 3 ans, selon le diplôme. Il est conclu au moyen du formulaire CERFA n°10103 qui est signé par l'employeur, l'apprenti et le Centre de Formation des Apprentis (CFA).

L'Université de Lorraine travaille avec son propre CFA, qui joue le rôle d'interface entre les apprentis, les composantes universitaires qui assurent les formations, les entreprises et les institutions publiques. Le CFA de l'Université de Lorraine est fort de son expérience : il gère ainsi plus de 1700 apprentis chaque année.

La rémunération minimale de l'alternant est un pourcentage du SMIC fixé par la réglementation. Elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté dans l'exécution du contrat. Il est possible à l'entreprise de proposer un salaire supérieur à l'apprenti.

Le système d'alternance offre de nombreux avantages, aussi bien pour l'alternant que pour sa structure d'accueil.

## L'ALTERNANT PEUT AINSI :

- **Mettre directement en pratique les enseignements** théoriques de son cursus ;
- **Être rémunéré** pendant sa formation en tant que salarié ;
- Bénéficier de la **gratuité des frais de formation** ;
- **Acquérir une véritable expérience professionnelle** et ainsi accéder plus facilement à l'emploi.

## CELA DONNE À L'EMPLOYEUR L'OCCASION DE :

- **Recruter une personne adaptée à ses besoins** qui apportera ses connaissances juridiques à la structure d'accueil
- **Former un futur collaborateur**, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture de la structure.
- **Bénéficier des avantages financiers** proposés à l'employeur qui recrute un alternant.



## LES PUBLICS CONCERNÉS

Le Master 2 Procédures et fiscalité appliquées est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 en droit fiscal ou de tout autre diplôme de niveau équivalent en fiscalité.

Le Master en alternance accueille également un public de professionnels en formation continue. Il peut s'agir de fiscalistes ou de professionnels du chiffre.

S'ils n'ont pas le diplôme requis pour accéder au Master 2, ces professionnels peuvent éventuellement bénéficier du dispositif de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) en contactant Madame Cassandra MILLET ([cassandra.millet@univ-lorraine.fr](mailto:cassandra.millet@univ-lorraine.fr))

## ORGANISATION DU MASTER

Les cours sont regroupés sur deux jours et demi (mardi, mercredi et jeudi matin) de septembre à mars inclus. Ils ont lieu en distanciel ou en présentiel. Les examens sont prévus uniquement en présentiel au cours d'une semaine bloquée à cet usage sur Metz, en décembre et fin mars.

Les étudiants en alternance ont une obligation d'assiduité (la présence en ligne sera contrôlée dans le cadre des cours en distanciel). Les étudiants en formation continue disposeront d'un enregistrement des cours pour pallier leurs éventuelles indisponibilités.

# LES OBJECTIFS PROFESSIONNELS

La formation répond à différents objectifs :

- **Dispenser une formation approfondie et de haut niveau** dans les différentes branches de la fiscalité, ainsi qu'en procédure fiscale, permettant à l'étudiant de maîtriser le système fiscal français.
- **Présenter l'environnement juridique et comptable** dans lequel un fiscaliste est appelé à évoluer en France comme à l'étranger
- **Accompagner les étudiants dans leur insertion dans la vie professionnelle** en leur permettant d'acquérir des méthodes de réflexion et des techniques de travail propres au domaine de la fiscalité.

## EN FIN DE PARCOURS, L'ÉTUDIANT DOIT AVOIR ACQUIS :

- des connaissances fondamentales en droit fiscal après avoir suivi un parcours comportant des matières ayant entre elles des liens scientifiques et pratiques ;
- Une capacité à mettre en œuvre les connaissances pour trouver des solutions opérationnelles à des questions pratiques;

# LES MÉTIERS VISÉS

Le Master 2 Procédure et fiscalité appliquées a pour ambition de préparer aux métiers de la fiscalité :

- dans le secteur privé (avocat fiscaliste, conseil en gestion du patrimoine, notaire, juriste d'assurance spécialisé en droit fiscal, dans les services administratifs et financiers des grandes entreprises, dans le domaine immobilier, dans le domaine de l'édition juridique...),
- dans le secteur public (concours des administrations financières, concours des juridictions «fiscales», juriste des services financiers des collectivités locales et tout concours de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale...)
- ou encore dans le domaine de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives...)

## LE PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Les cours sont assurés par des professionnels de haut niveau et par des enseignants-chercheurs. Des enseignants et des fiscalistes étrangers enrichissent l'équipe pédagogique du M2, notamment dans les matières portant sur le droit comparé, européen et international. Certains enseignements de fiscalité sont dispensés en anglais.



**SEMESTRE 9**

<b>UE 901</b>	<b>Fondamentale 9 : Fiscalités nationales</b>	<b>9</b>
	Fiscalité des associations, mutuelles et coopératives	12h
	Fiscalité de l'entreprise	30h
	Fiscalité des particuliers	30h
<b>UE 902</b>	<b>Fondamentale 10 : Fiscalités internationales</b>	<b>7</b>
	Droit fiscal et comptabilités comparés	12h
	Droit fiscal international fondamental	21h
	Droit fiscal international approfondi	12h
<b>UE 903</b>	<b>Fondamentale 11 : Administrations fiscales</b>	<b>4</b>
	Organisation de l'administration fiscale	9h
	Déclarations fiscales	9h
<b>UE 904</b>	<b>Transverse 5 : Internationalisation</b>	<b>3</b>
	Droit fiscal en langue anglaise	27h
<b>UE 905</b>	<b>Transverse 6 : Professionnalisation</b>	<b>7</b>
	Rédaction d'un CV	12h
	Mémoire	



**SEMESTRE 10**

<b>UE 1001</b>	<b>Fondamentale 12 : Fiscalité de l'entreprise et des particuliers</b>	<b>4</b>
	Fiscalité du patrimoine	21h
	Fiscalité des entreprises approfondie	24h
<b>UE 1002</b>	<b>Fondamentale 13 : Fiscalités sectorielles</b>	<b>3</b>
	Fiscalité locale	12h
	Fiscalité sociale	9h
	Fiscalité de l'environnement	18h
<b>UE 1003</b>	<b>Fondamentale 14 : Procédures fiscales</b>	<b>3</b>
	Contrôles et contentieux	18h
	Procédures juridictionnelles	21h
	Droit pénal fiscal	15h
<b>UE 1004</b>	<b>Transverse 7 : Professionnalisation</b>	<b>18</b>
	Entraînement à la prise de parole	12h
	Stage	
<b>UE 1005</b>	<b>Transverse 8 : Internationalisation</b>	<b>2</b>
	Droit fiscal en langue anglaise	21h



# L'INSCRIPTION

L'inscription se fait via la plateforme e-candidat.

## LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage démarre début septembre de l'année N et prend fin après le jury final, soit mi-octobre de l'année N+1.

L'alternance se fera selon le rythme suivant :

- 2 jours et demi en entreprise chaque semaine entre septembre et mars
- Une semaine d'examen mi-décembre à Metz et une semaine fin mars en plus de la soutenance d'octobre en visio.
- Présence en continue chez l'employeur d'avril à mi-septembre

Ce qui permettra à l'étudiant de se familiariser pleinement avec la vie de l'entreprise.

## TARIFS INDICATIFS :

### FORMATION CONTINUE :

Tarif formation continue : **6900 euros\*** (si financement d'un tiers) ou **2 800 euros\*** (en l'absence de financement d'un tiers)

\* Avec possibilité de dossier CASE UL

### APPRENTISSAGE :

Tarif pour les employeurs du secteur public \*\*: **6700 euros**

Tarif pour les employeurs du secteur privé \*\*: **6700 euros**

\*\* des aides financières sont octroyées aux employeurs par l'Etat

## Année universitaire 2024/2025 - calendrier indicatif

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS	
1		1		1		1		1		1		1	
2	Rentrée	2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29				29	
30		30		30		30		30				30	
		31				31		31				31	



En entreprise



Week-end et jours fériés



En cours



Examens

## Année universitaire 2024/2025 - calendrier indicatif

AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29	soute- nance
30		30		30		30		30		30	
		31				31		31			



En entreprise



Week-end et jours fériés



En cours



Examens



**RESPONSABLES DU MASTER 2 :  
MME AURÉLIE DORT ET M. JÉRÔME GERMAIN**

**FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION**  
Île du saulcy  
57000 METZ  
03.72.74.76.00

[aurelie.dort@univ-lorraine.fr](mailto:aurelie.dort@univ-lorraine.fr)  
[jerome.germain@univ-lorraine.fr](mailto:jerome.germain@univ-lorraine.fr)